

**PETITE ENTREPRISE AYANT UN COMMISSAIRE AUX COMPTES
DEMANDE DE CONFIDENTIALITE DU COMPTE DE RESULTAT**

**DECLARATION ACCOMPAGNANT
LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS**
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 3 P design
Forme juridique : Société Anonyme
Numéro unique d'identification 434 169 538 RCS BOURG EN BRESSE

Représentée par :

Monsieur Patrice BRUNET,
Agissant en qualité de représentant légal,
Etant dûment habilité par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

A Neyron,
Le 3 juin 2026
Patrice BRUNET



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 600		1 600	1 600
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	100 352	100 352		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	75 013	73 930	1 083	2 974
	Autres immobilisations corporelles	799 073	748 579	50 493	94 026
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	10 131		10 131	10 131
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 600		1 600	1 600
	Total de l'actif immobilisé (III)	987 769	922 862	64 907	110 331
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	839 254	21 115	818 139	1 202 631
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	231 265	7 247	224 018	152 034
	Autres créances	495 599		495 599	404 830
	Charges constatées d'avance	105 376		105 376	286 626
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	393 138		393 138	478 432
	Total de l'actif circulant (IV)	2 064 631	28 362	2 036 269	2 524 553
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		3 052 400	951 224	2 101 177	2 634 884
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 600	1 600
(2) dont créances à moins d'un an				833 840	851 918

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 150 105)	150 105	150 105
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 011	15 011
	Réserves statutaires ou contractuelles	266	266
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	846	182
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	491 701	782 711
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	657 929	948 274
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		7 400
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		7 400
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		105 109
	Emprunts et dettes financières divers (2)	797 763	791 664
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423 407	577 880
	Dettes fiscales et sociales	153 438	134 646
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	68 639	69 912
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	1 443 248	1 679 210
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 101 177	2 634 884
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 443 248	1 679 210
	(2) Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- Indépendance des exercices

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 101 177** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 804 828** euros et un total **charges** de **3 313 127** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **491 701** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Le changement de plan comptable (réglementation ANCC 2022-06) a été réalisé à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence
 - Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Présentation de la colonne comparative (exercice n-1)

La nouvelle norme ANC n°2022-06 impose des reclassements et des regroupements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Ce retraitement a été effectué.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	101 952					101 952
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 952					101 952
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	77 697				2 684	75 013
	Instal., agencement, aménagement divers	900					900
	Matériel de transport	210 237					210 237
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	578 158		16 208		6 430	587 935
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	866 992		16 208		9 115	874 086	
FINANCIERES	Participations	10 131					10 131
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 600					1 600
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 731					11 731
TOTAL		980 676		16 208		9 115	987 769

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire	100 352				100 352
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			100 352			100 352	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 à 5 an	Linéaire	74 723	1 892	2 684	73 930	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	4 à 10	Linéaire	900			900	
	Matériel de transport	4 ans	Linéaire	127 888	46 576		174 464	
	Matériel de bureau, mobilier	2 à 8 an	Linéaire	566 481	13 164	6 430	573 215	
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			769 992	61 632	9 115	822 509		
TOTAL			870 344	61 632	9 115	922 862		
		Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
		Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Dif f érentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. f iscal exceptionnel	Dif f érentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. f iscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement								
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
TOTAL IMMOB INCORPORELLES								
Terrains								
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.								
Instal. technique matériel outillage industriels								
Instal générales Agenc t aménagt divers								
Matériel de transport								
Matériel de bureau, informatique, mobilier								
Emballages récupérables, divers								
TOTAL IMMOB CORPORELLES								
Frais d'acquisition de titres de participation								
TOTAL								
TOTAL GENERAL NON VENTILE								

Filiales et participations

1/0

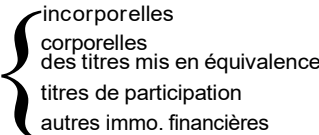
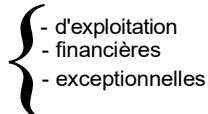
A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale SARL PPN STORE	8 965	100,00	10 131	10 131	703
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale SARL PPN STORE		233 161	24 702	43 524	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 400		7 400	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 400		7 400	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations 				
	Sur stocks et en-cours	12 579	8 536		21 115
	Sur comptes clients	6 827	561	141	7 247
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	19 406	9 097	141	28 362
TOTAL GENERAL		26 806	9 097	7 541	28 362
Dont dotations et reprises 			9 097	7 541	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
		Utilisées	Non utilisées	

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	839 254	1 215 210		375 955
Autres approvisionnements				
TOTAL I	839 254	1 215 210		375 955
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	839 254	1 215 210		375 955

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
Matières premières	21 115	12 579	en fonction du volume des ventes
Autres approvisionnements			
TOTAL I	21 115	12 579	
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			
Marchandises			
TOTAL DES DEPRECIATIONS	21 115	12 579	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 600	1 600	
	Clients douteux ou litigieux	9 709	9 709	
	Autres créances clients	221 556	221 556	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 031	3 031	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 973	4 973	
	Impôts sur les bénéfices	36 878	36 878	
	Taxes sur la valeur ajoutée	59 776	59 776	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 042	1 042	
	Groupe et associés	703	703	
	Débiteurs divers	389 196	389 196	
	Charges constatées d'avance	105 376	105 376	
	TOTAL DES CREANCES	833 840	833 840	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	423 407	423 407		
	Personnel et comptes rattachés	41 635	41 635		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 275	55 275		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 623	51 623		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 905	4 905		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	797 763	797 763		
	Autres dettes	68 639	68 639		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 443 248	1 443 248		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		105 109			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		15			

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	8 243	1 067	7 176	672,3
TOTAL	8 243	1 067	7 176	672,3

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	254 338	272 243	(17 906)	-6,58
Dettes fiscales et sociales	58 903	58 337	566	0,97
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	53 795	63 150	(9 355)	-14,81
TOTAL	367 036	393 731	(26 695)	-6,78

Charges constatées d'avance (avec détail)

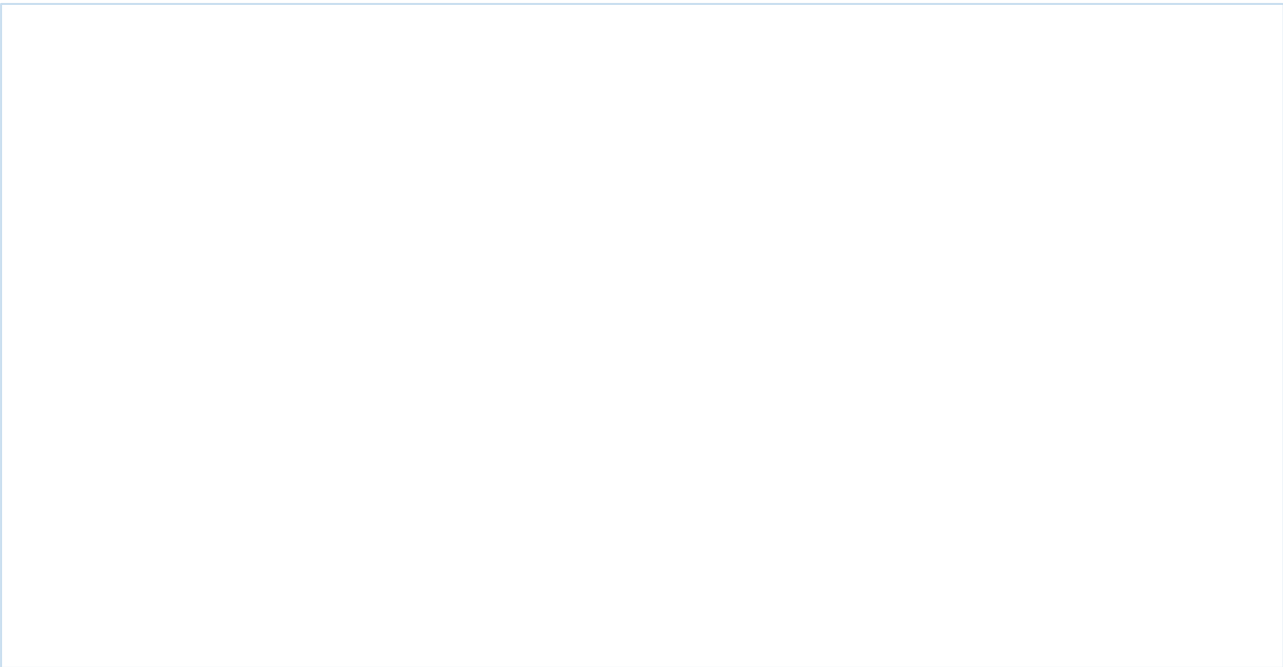
	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	105 376	286 626	(181 250)	-63,24
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	105 376	286 626	(181 250)	-63,24

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		150 105,00	1,0000	150 105,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		150 105,00	1,0000	150 105,00

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	2 260 926	1 463 565	3 724 491
Production vendue de travaux			
Production vendue de services			
TOTAL	2 260 926	1 463 565	3 724 491



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	9 300	9 218	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	9 300	9 218	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Opérations réalisées avec les principaux actionnaires

	Nature de la relation	31/12/2025	Autres informations
Désignation de la partie liée			
Intelligence Design	actionnaire	149 940	Sous traitance
Intelligence Design	actionnaire	23 735	Rémunération comptes courants
Pgu Finances	actionnaire	20 994	Rémunération comptes courants

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		8	
	Cadres et ingénieurs		5	
	Autres catégories			
	TOTAL		13	

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Créances professionnelles cédées		461 987	
		461 987	
Total des engagements financiers (1)		461 987	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

--

3P design
Société Anonyme
Au capital de 150 105 euros
Siège social : 29, Porte du GRAND LYON
01700 NEYRON
RCS BOURG EN BRESSE 434 169 538

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 491 701,27 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	491 701,27 Euros,
Un Prélèvement sur les réserves de :	643,13 Euros,
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	492 344,40 Euros,
A titre de dividendes aux actionnaires pour	492 344,40 Euros,
Soit 3,28 Euros par action.	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- A compter du 1^{er} janvier 2026 ce prélèvement a été porté de 30 % à 31,40 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 9,84 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 492 334,56 euros.

PD

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

637 946,25 euros, soit 4,25 euros par titre.

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 12,75 euros.

Dividendes non éligibles à la réfaction de 40 % 637 933,50 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

1 287 900,90, soit 8,58 euros par titre,

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 25,74 euros.

Dividendes non éligibles à la réfaction de 40 % 1 287 875, 16 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

782 047,05 euros, soit 5,21 euros par titre,

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 15,63 euros.

Dividendes non éligibles à la réfaction de 40 % 782 031,42 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to the President of the Board of Directors, is written over the text 'Le Président du Conseil d'Administration'.